

N° 2023/048

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

05 DEC. 2023

Besnier
Levrault

ID : 059-215900630-20231127-2023048-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **15**
Votants **18**

Date de convocation
17/11/2023

Date de l'affichage
17/11/2023

Objet de la délibération

Positionnement du Conseil
Municipal sur le Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal

N° 2023 / 048

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire
05 DEC. 2023

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **vingt sept novembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, la piste d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été retenue comme orientation par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Un PLUi est un document à porter juridique qui traduit un projet de territoire, qui planifie l'urbanisme réglementaire à l'échelle d'un ensemble de communes. Il définit le fonctionnement et les enjeux du territoire, exprime spatialement un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales.

Une réunion à ce sujet a eu lieu en septembre dernier au terme de laquelle il a été convenu que les communes se positionneraient sur un éventuel transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité dans le cadre de l'élaboration du PLUi au plus tard le 30 décembre 2023.

Après discussions et échanges d'observations,

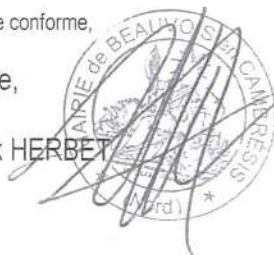
Le Conseil Municipal donne un avis DEFAVORABLE à l'unanimité à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET



Le Secrétaire

Maxime LUTICK

N° 2023/049

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le **05 DEC. 2023**

ID : 059-215900630-20231127-2023049-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **15**
Votants **18**

Date de convocation

17/11/2023

Date de l'affichage

17/11/2023

Objet de la délibération

Convention relative à la
coordination des
investissements sur les
réseaux publics de
distribution d'électricité et à
la répartition des aides à
l'électrification rurale dans
le département du nord

N° 2023 / 049

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : **8 DEC. 2023**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **vingt sept novembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

I. Préambule

Le FACé a été créé en 1936 pour compenser la faiblesse des investissements des opérateurs privés sur les réseaux de distribution de l'électricité dans les zones rurales. Aujourd'hui le fonds, devenu un compte d'affectation spécial, soutient l'effort des collectivités locales qui, en zone rurale (au sens ER), financent et exercent elles-mêmes la maîtrise d'ouvrage des travaux, en tant qu'autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE). En zone urbaine cette compétence est dévolue au concessionnaire.

Le regroupement des AODE, et donc de la maîtrise d'ouvrage, au niveau départemental, a été encouragé par le législateur. La loi prévoit en effet une structure unique à l'échelle du département ou a minima des regroupements de collectivités territoriales d'au moins un million d'habitants. Ainsi les modalités de versement des aides au CAS FACé incluent une incitation au regroupement à l'échelle départementale, puisque les AODE d'un département où le regroupement n'est pas effectif sont pénalisées financièrement.

Le département du Nord a pour spécificités d'être le plus peuplé, d'avoir une densité d'habitants bien plus élevée que la moyenne nationale, et de comprendre une Métropole et deux grands EPCI que sont la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole. Le paysage concessif historiquement très morcelé s'est peu à peu transformé suite aux différentes fusions de syndicats primaires. Aujourd'hui, le Nord compte 13 AODE.

Au sens de l'électrification rurale, la majorité de ces territoires sont classés en régime urbain.

218 communes dans le périmètre de 4 syndicats de communes et une commune ayant constitué une société d'économie mixte, sont quant à elles, classées en régime rurale et peuvent bénéficier des aides du CAS FACé. Cet éclatement des AODE pénalise fortement les communes en régime rural du Nord en ce que la dotation financière du fonds d'aide aux collectivités pour l'électrification rurale (FACé) accordée pour le département est pénalisée de 25 % chaque année par le ministère de la transition énergétique.

En fin d'année 2022, le ministère de la transition énergétique a cependant ouvert la possibilité de lever cette pénalité financière sans modification de l'organisation territoriale en proposant qu'une convention de coordination soit conclue entre AODE pour coordonner, planifier et suivre les investissements et qu'une autorité chef de file soit désignée dans la convention pour être interlocuteur unique du conseil départemental, gestionnaire du FACé.

II. Les objectifs de la convention

En cette fin d'année 2023, dans l'intérêt des communes rurales du Nord, à la fois au regard du montant des aides du CAS FACE mais également pour assurer une gestion plus efficace des travaux sur les territoires ruraux, les 4 syndicats d'énergie que sont le SEAA, le SICE, le SIDEHAV, le SIDEC et la commune de Beauvois en Cambrésis ont accepté de s'entendre pour coordonner et planifier leurs opérations de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Par ailleurs, ils ont accepté que le Syndicat mixte de l'Energie du Cambrésis (Territoire d'Energie Cambrésis SIDEC) soit désigné chef de file.

Pour espérer la levée de la pénalité dès la programmation de 2024, il est primordial que la convention relative à la coordination des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité et à la répartition des aides à l'électrification rurale dans le département du Nord ci-annexée soit signées par l'ensemble des parties avant le 31 décembre 2023.

III. Le périmètre de la convention

La proposition de convention ci-annexée reprend les engagements réciproques des parties, la durée de la convention, les conditions financières de sa mise en œuvre, et les obligations des parties en termes de confidentialité et de responsabilité. Elle prévoit également la possibilité pour une autre AODE de rejoindre la présente « entente » ou de la quitter.

Elle ne prévoit pas de modification de l'organisation territoriale ou de la gouvernance de chaque entité.

Elle ne constitue pas un mandat financier. Le Chef de file n'a pas vocation à percevoir des fonds autres que ceux qui sont attribués pour les opérations de travaux retenues sur son territoire.

Elle ne fixe pas :

- les modalités de concertation sur la planification des opérations de travaux (planning de réunions, invités aux réunions, méthode d'échanges entre les parties, démarche de programmation
- les modalités de suivi des opérations de travaux bénéficiant des aides du CAS FACé,
- les modalités de contrôle de la mission de chef de file confiée au Syndicat mixte de l'Energie du Cambrésis.

Ces dernières seront à déterminer entre les parties signataires lors de la phase de lancement de la mise en œuvre de la convention de coordination, et pourront être mise à jour pour correspondre aux mieux aux attentes des parties signataires et garantir une consommation maximale des crédits attribués à l'échelle départementale.

05 DEC 2023



IV. Les effets de la convention

Les AODE, parties à la convention, s'engagent dans une démarche de concertation en vue de réaliser une planification commune des opérations d'investissement sur leurs réseaux et d'assurer une gestion mutualisée des aides à l'électrification rurale, sous la coordination d'un chef de file, à savoir le Syndicat mixte de l'Energie du Cambrésis.

Les parties s'engagent à s'accorder sur une proposition de répartition des aides du CAS FACE, à assurer un suivi des opérations de travaux de manière à en assurer une consommation effective et éviter ainsi la pénalité pour sous-consommation des crédits.

Pour permettre au syndicat d'énergie chef de file d'assurer sa mission, les parties lui communiquent à cette fin toutes les informations nécessaires. De son côté, le chef de file rend compte aux autres AODE.

Monsieur le Maire propose :

-d'approuver le projet de convention relative à la coordination des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité et à la répartition des aides à l'électrification rurale dans le département du Nord ;

-d'approuver que le Syndicat mixte de l'Energie du Cambrésis soit chef de file de cette coopération ;

-de l'autoriser à signer la convention susvisée ;

-de l'autoriser à se concerter avec les autres parties à la convention pour déterminer les modalités de mise en œuvre de celle-ci ;

-de l'autoriser à signer tout document utile permettant la mise en œuvre de celle-ci.

Après discussions et échanges d'observations,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

-d'adhérer à la convention relative à la coordination des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité et à la répartition des aides à l'électrification rurale dans le département du Nord

-d'autoriser Mr le Maire à signer tout document utile permettant la mise en œuvre de celle-ci

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK



N° 2023/050

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

05 DEC. 2023



ID : 059-215900630-20231127-2023050-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **15**
Votants **18**

Date de convocation
17/11/2023

Date de l'affichage
17/11/2023

Objet de la délibération

Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 284 339 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de réfection des trottoirs RD 643

N° 2023 / 050

Date de mise en ligne de l'acte réglementaire **8 DEC. 2023**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **vingt sept novembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire de l'offre de prêt proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux d'aménagement et réfection des trottoirs rue Victor Watremez, RD 643.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire de Beauvois en Cambresis est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 284 339 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 284 339 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,3 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Amortissement prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1 A

Commission d'instruction : 0,06 % du montant du prêt

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le **05 DEC. 2023**

ID : 059-215900630-20231127-2023050-DE



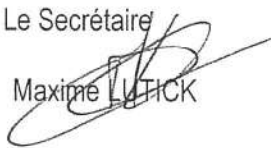
A cet effet, le Conseil Municipal autorise par 17 voix pour et 1 voix contre (Philippe CROMBOIS) Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de prêt réglant les conditions de Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,


Le Maire,
Yannick HERBET

Le Secrétaire


Maxime LUTICK

N° 2023/051

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 05 DEC. 2023

ID : 059-215900630-20231127-2023051-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **15**
Votants **18**

Date de convocation
17/11/2023

Date de l'affichage
17/11/2023

Objet de la délibération

**Vente de terrain
rue Jean-Baptiste Lebas**

N° 2023 / 051

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :
- 8 DEC. 2023

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **vingt sept novembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Suite à la demande de M. le Sous-Préfet de Cambrai de retirer la délibération n° 27/2023 du 9 juin 2023 concernant la vente d'un terrain rue Jean-Baptiste Lebas au prix de 4 000 €, Mr le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle estimation a été demandée et réalisée par le service des Domaines qui a déterminé la valeur vénale à 6.100 €. (assortie d'une marge d'appréciation de 10 %).

Mr le Maire informe l'assemblée que l'acquéreur, Mr Bernard BRICOUT demeurant 2 bis rue Jean-Baptiste Lebas a émis une nouvelle proposition afin d'acquérir les parcelles U n° 125 et U n° 1895 à hauteur de 5 490 €, montant conforme à l'estimation effectuée par le service des Domaines.

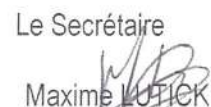
Après échanges, les membres du Conseil Municipal, décide à l'unanimité la vente des parcelles U n° 125 et U n° 1895 (pour 03 ares 05 ca) sises rue Jean-Baptiste Lebas à Beauvois en Cambresis au prix de 5 490 €.

Il est précisé que les frais de Notaire seront supportés par l'acquéreur

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,


Le Maire,
Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK

N° 2023/053

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le **05 DEC. 2023**

ID : 059-215900630-20231127-2023053-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **15**
Votants **18**

Date de convocation
17/11/2023

Date de l'affichage
17/11/2023

Objet de la délibération

**Mode de contribution aux
charges de fonctionnement
du SIAT du Val du Riot**

N° 2023 / 053

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire - **8 DEC. 2023**

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **vingt sept novembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** *régulièrement convoqué, s'est réuni*

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire précise que le comité syndical du Val du Riot a déterminé le mode de contribution de chacune des communes membres, à savoir :

- Mise en recouvrement d'un produit fiscal pour Beauvois en Cambresis
- Participation directe pour Caudry

Il convient que le Conseil Municipal se prononce à son tour sur ce mode de contribution sachant que notre commune opte, depuis 2011, pour la fiscalisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour la mise en recouvrement d'un produit fiscal pour l'année 2024.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,

Le Maire,
Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK

N° 2023/054

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 05 DEC. 2023

ID : 059-215900630-20231127-2023054-DE

Département
NORDCanton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice	19
Présents	15
Votants	18

Date de convocation
17/11/2023Date de l'affichage
17/11/2023Objet de la délibérationTABLEAU DES EFFECTIFS
DU PERSONNEL
COMMUNAL

N° 2023 / 054

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : 8 DEC. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt sept novembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire indique à l'assemblée que par courrier daté du 26 octobre 2023, le Comité Social Territorial du CdG59 réuni le 2 octobre 2023 a émis un avis favorable à la suppression de 2 postes d'adjoints techniques et qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal tel que présenté ci-dessous :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée
Cadre d'emploi des attachés territoriaux :	
Attaché	1 poste à 35h.
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2 postes à 35h.
Adjoint administratif	1 poste à 35h. 1 poste à 20h.
Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux :	
Agent de maîtrise territorial	1 poste à 35h.
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3 postes à 35 h.
Adjoint technique	4 postes à 35 h 2 postes à 30 h.

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 05 DEC. 2023

ID : 059-215900630-20231127-2023054-DE



Cadre d'emploi des agents de police municipale :	
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1 poste à 35h.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,



Le Maire
Yannick HERBET

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK

N° 2023/055

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 05 DEC 2023

ID : 059-215900630-20231127-2023055-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 15
Votants 18

Date de convocation
17/11/2023

Date de l'affichage
17/11/2023

Objet de la délibération

Classe de neige 2024
Recrutement du personnel
Participation des familles

N° 2023 / 055

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :
- 8 DEC. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt sept novembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé d'organiser une classe de neige qui se rendra à Combloux (Haute Savoie) du 25 mars au 5 avril 2024.

Pour la bonne marche de cette classe, il est nécessaire de procéder au recrutement du personnel chargé d'encadrer les enfants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal après discussion et échange d'observations :

-décide de recruter pour cette période et pour le nombre de jours nécessaires en vue d'assurer l'encadrement et le bon fonctionnement :

-2 animateurs titulaires du BAFA
-1 enseignante

Les animateurs seront rémunérés suivants les indices de la filière animation de la Fonction Publique Territoriale.

L'enseignante sera rémunérée sur la base des taux appliqués par l'Education Nationale pour les membres du personnel enseignant accompagnant les élèves en classe de neige et/ou de découverte.

Fixe la participation familiale à 150 € (cent cinquante euros) payable en 4 échéances respectives de 40 €, 40 €, 40 € et 30 € fixées en décembre 2023, janvier, février et mars 2024.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yannick HERBET

Le Secrétaire,
Maxime LUTICK

N° 2023/056

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 059-215910030-2023-12-27-2023056-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **15**
Votants **18**

Date de convocation
17/11/2023

Date de l'affichage
17/11/2023

Objet de la délibération

**Subventions 2023 aux
associations locales**

N° 2023 / 056

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :

- 8 DEC. 2023

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **vingt sept novembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour les besoins des organismes indiqués ci-dessous :

-UNC -UNC AFN	:	300 €
-Gymnastique Volontaire Beauvoisienne	:	1 000 €
-Société colombophile	:	700 €
-Société de chasse	:	350 €
-Centre Français de Secourisme	:	450 €

Les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK

N° 2023/057

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 05 DEC 2023

ID : 059-215900630-20231127-2023057-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 15
Votants 17

Date de convocation

17/11/2023

Date de l'affichage

17/11/2023

Objet de la délibération

Subventions 2023
aux Fous du volant

N° 2023 / 057

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :

- 8 DEC. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt sept novembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention suivante pour les besoins de fonctionnement de l'association Les fous du Volant.

Me Marylise BALESTRIE, en sa qualité de membre de l'association ne participe pas au vote.

-Les fous du volant : 180 €

Les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK

N° 2023/058

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 05 DEC. 2023

ID : 059-215900630-20231127-2023058-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 15
Votants 17

Date de convocation

17/11/2023

Date de l'affichage

17/11/2023

Objet de la délibération

**Subventions 2023
Amicale des
Sapeurs- Pompiers**

N° 2023 / 058

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : **8 DEC. 2023**

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **vingt sept novembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention suivante pour les besoins de fonctionnement de l'amicale des Sapeurs-Pompiers.

Mr Didier JACQUEMIN, en sa qualité de commandant le Centre d'Incendie et de secours, ne participe pas au vote.

-Amicale des sapeurs-pompiers : 2 700 €

Les crédits nécessaires figurent au budget communal.

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK

N° 2023/059

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 05 DEC. 2023

ID : 059-215900630-20231127-2023059-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 15
Votants 17

Date de convocation

17/11/2023

Date de l'affichage

17/11/2023

Objet de la délibération

Subventions 2023
Union Sportive Beauvois-
Fontaine

N° 2023 / 059

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire 08 DEC. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt sept novembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention de 4 000 € pour les besoins de fonctionnement de l'Union Sportive Beauvois-Fontaine

Les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,


Maxime LUTICK

N° 2023/060

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 05 DEC. 2023

ID : 059-215900630-20231127-2023060-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 15
Votants 17

Date de convocation

17/11/2023

Date de l'affichage

17/11/2023

Objet de la délibération

Subventions 2023
Amicale Laïque

N° 2023 / 060

Date de mise en ligne de l'acte réglementaire: 8 DEC. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt sept novembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention suivante pour les besoins de fonctionnement de l'association Amicale Laïque

Me Gilberte BOITTIAUX, en sa qualité de Présidente de l'association ne participe pas au vote.

-Amicale Laïque : 2 500 €

Les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK

N° 2023/061

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 05 DEC. 2023

ID : 059-215900630-20231127-2023061-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **15**
Votants **18**

Date de convocation
17/11/2023

Date de l'affichage
17/11/2023

Objet de la délibération

**Subventions 2023
Associations extérieures**

N° 2023 / 061

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :

- 8 DEC. 2023

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **vingt sept novembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire fait part à l'assemblée de demandes de subventions déposées par certaines associations extérieures à Beauvois en Cambresis.

Après examen, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

-Amicale des donneurs de sang : 100 €
-Union Commerciale Caudry-Beauvois : 300 €
-Croix Rouge Française (délégation de Caudry) : 300 €

Les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,


Maxime LUTICK

N° 2023/062

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 06 DEC 2023

ID : 059-215900630-20231127-2023062-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 15
Votants 9

Date de convocation

17/11/2023

Date de l'affichage

17/11/2023

Objet de la délibération

Subventions 2023
Centre Social l'Escale

N° 2023 / 062

Date de mise en ligne de l'acte réglementaire : 06 DEC 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt sept novembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention suivante pour les besoins de fonctionnement du Centre Social l'Escale.

Mes Marylise BALESTRIE, Gilberte BOITTIAUX, Nathalie GUENEZ, Aurélie HUET, Sophie TEMPEZ, Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN et Mickaël CHRETIEN en leur qualité de membre du Centre Social l'Escale ne participent pas au vote.

-Centre Social l'Escale : 50 000 €

Les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK

N° 2023/063

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 05 DEC. 2023

ID : 059-215900630-20231127-202363-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice **19**
Présents **15**
Votants **18**

Date de convocation
17/11/2023

Date de l'affichage
17/11/2023

Objet de la délibération

**Concession cimetière
fixation des tarifs au
1^{er} janvier 2024**

N° 2023 / 063

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire :
- 8 DEC. 2023

Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 Novembre 2023**

L'an deux mil vingt trois

le **vingt sept novembre** à **20 heures 00**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de revoir les divers tarifs de concessions dans le cimetière communal.

Vu les tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2022, les taux proposés sont les suivants :

Concessions temporaires (15 ans au plus) : 15,00 €/m²

Concessions trentenaires : 30,00 €/m²

Concessions cinquantenaires : 50,00 €/m²

Le Conseil Municipal après discussion et échange d'observations, adopte à l'unanimité les tarifs proposés qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,


Maxime LUTICK

N° 2023/064

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 06 DEC 2023

ID : 059-215900630-20231127-2023064-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 15
Votants 18

Date de convocation
17/11/2023

Date de l'affichage
17/11/2023

Objet de la délibération

Renouvellement de
l'agrément recrutement des
services civiques au
1^{er} janvier 2024

N° 2023 / 064

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire 8 DEC. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt sept novembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire informe l'assemblée que l'agrément accordé par l'agence du Service Civique à la commune de Beauvois en Cambresis pour le recrutement des services civiques expire le 31 décembre 2023.

Mr le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal afin d'entamer les démarches de renouvellement de l'agrément pour le recrutement de 3 services civiques par année et de l'autoriser à signer tous documents y afférents.

Le Conseil Municipal après discussion et échange d'observations, accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention de recrutement de services civiques et l'autorise à signer tous documents utiles permettant la mise en œuvre de cet agrément.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,


Maxime LUTICK

N° 2023/065

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le 07 DEC. 2023

ID : 059-215900630-20231127-20230065-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 15
Volants 18

Date de convocation
17/11/2023

Date de l'affichage
17/11/2023

Objet de la délibération

Servitude de passage au
profit de Me HULEUX
Catherine (SCI YCASH)
80, rue Victor Watremez

N° 2023 / 065

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire : 08 DEC. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt sept novembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la création d'un salon funéraire par la SCI YCASH, représentée par Me HULEUX Catherine, 80, rue Victor Watremez sis à Beauvois en Cambresis, il a été sollicité afin d'autoriser la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées section U n° 3357, U n° 3359 et U n° 3361 se confondant avec celle constituée au profit de la parcelle U n° 2948.

La constitution de cette servitude permettra à la société de Pompes Funèbres d'accéder à l'établissement funéraire, par l'arrière du bâtiment.

Après discussions et échanges d'observations,

Le Conseil Municipal accepte la constitution de cette servitude référencée ci-dessus et autorise Mr le Maire à signer tous documents y afférents.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire

Maxime LUTICK

N° 2023/066

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 06 DEC 2023

ID : 059-215900630-20231127-2023066-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 15
Votants 17

Date de convocation

17/11/2023

Date de l'affichage

17/11/2023

Objet de la délibération

Subvention 2023
Harmonie Mutualiste
Beauvois-Fontaine

N° 2023 / 066

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire 8 DEC. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt sept novembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention suivante pour les besoins de fonctionnement de l'Harmonie Mutualiste Beauvois-Fontaine.

M. David MORAIS CARDOSO en sa qualité de membre de l'Harmonie Mutualiste Beauvois-Fontaine ne participe pas au vote.

-Centre Social l'Escale : 4 000 €

Les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK

N° 2023/067

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 06 DEC 2023

ID : 059-215900630-20231127-2023067-DE



Département
NORD

Canton
CAUDRY

Nombre de Membres

En exercice 19
Présents 15
Votants 18

Date de convocation

17/11/2023

Date de l'affichage

17/11/2023

Objet de la délibération

Tarifs de location de salles
fixation des tarifs au
1^{er} janvier 2024

N° 2023 / 067

Date de mise en ligne de l'acte
réglementaire 08 DEC. 2023

Commune BEAUVOIS EN CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

le vingt sept novembre à 20 heures 00

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni

Président : Yannick HERBET

Présents : Yannick HERBET - Didier JACQUEMIN - Gilberte BOITTIAUX - Marylise BALESTRIE - Mickaël CHRETIEN - Philippe CROMBOIS - Sylvain SAKALOWSKI - Nathalie GUENEZ - Aurélie HUET - Virginie DELSARTE - Sophie TEMPEZ - Maxime LUTICK - Sylvie VERMEIL - Guillaume MASSART - David MORAIS CARDOSO

Absents excusés : Dominique PLATEAUX (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Stéphane HUCLIEZ (procuration donnée à Yannick HERBET) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

Absente : Félicie BOUTHEMY -

M. Maxime LUTICK a été élu secrétaire.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 28 novembre 2022, il avait été décidé de fixer le tarif des locations de salle de l'ancienne mairie et de la salle des fêtes.

Sur proposition de M. le Maire et après discussions et échanges d'observations le Conseil Municipal décide par 14 voix Pour, 3 voix contre (Guillaume MASSART, Laurye LALLEMANT, Sylvie VERMEIL et 1 abstention (David CARDOSO) les tarifs suivants qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ancienne Mairie

Habitants et sociétés de la commune

Nettoyage : 77,00 €

Vin d'honneur : 110,00 €

	1 ^{er} avril/15 octobre	16 octobre/31 mars
Location 1 journée :	190,00 €	290,00 €
Location 2 jours	230,00 €	330,00 €

1^{ère} location associations : gratuit

2^{ème} location et plus avec accord du Conseil Municipal : 50 €

Habitants et sociétés extérieurs

Nettoyage : 77 €

Vin d'honneur : 150,00 €

	1 ^{er} avril/15 octobre	16 octobre/31 mars
Location 1 journée :	190,00 €	290,00 €
Location 2 jours	230,00 €	330,00 €

1^{ère} location associations : gratuit

2^{ème} location et plus avec accord du Conseil Municipal : 50 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 06 DEC 2023

Remettre le motif

ID : 059-215900630-20231127-2023067-DE

Salle des fêtes (Foyer Rural)

Habitants et sociétés de la commune

Nettoyage : 145,00 €

Vin d'honneur : 200 €

	<u>1^{er} avril/15 octobre</u>	<u>16 octobre/31 mars</u>
Location 1 journée :	290,00 €	490,00 €
Location 2 jours	370,00 €	570,00 €

Option wifi : 10,00 €

1^{ère} location associations : gratuit

2^{ème} location et plus avec accord du Conseil Municipal : 50 €

Salle des fêtes (Foyer Rural)

Habitants et sociétés extérieurs :

Nettoyage : 145,00 €

Vin d'honneur : 330 €

	<u>1^{er} avril/15 octobre</u>	<u>16 octobre/31 mars</u>
Location 1 journée :	580,00 €	780,00 €
Location 2 jours	660,00 €	860,00 €

Option wifi : 10,00 €

1^{ère} location associations : gratuit

2^{ème} location et plus avec accord du Conseil Municipal : 50 €

Location de vaisselle mise à la disposition dans les salles communales (aucun changement)

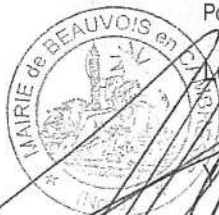
Les tarifs de location de matériel :

Tables : 1,00 €/pièce

Chaises : 0,50 €/pièce

*Fait en séance, les jour mois et an susdits
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,



Le Maire,

Yannick HERBET

Le Secrétaire,

Maxime LUTICK